

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSÉRATIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

## COMME... EN TURQUIE

Tunis, le 3 Janvier 1901

### Comme en... Turquie

On se souvient que le 27 octobre dernier la *Petite Tunisie* était assignée, en même temps que son grand confrère la *Libre Parole*, à la requête de M<sup>e</sup> Blanchet, ancien avocat à Tunis, actuellement à Tanger, Maroc, pour reproduction d'un entrefilet du journal parisien. dans des termes est-il besoin de le dire, bien différents de ceux du journal de M. Drumond.

Alors que la *Libre Parole* obtenait aisément un renvoi à trois mois, M. le président Froppo nous refusait impitoyablement le même renvoi bien que les affaires fussent intimement liées puisque, en somme, la *Petite Tunisie* n'avait fait que reproduire son confrère.

M. Froppo se fit même un malin plaisir de chercher à nous mettre en contradiction avec nous-même qui n'avions nullement eu l'intention de « diffamer » M<sup>e</sup> Blanchet comme l'indiquait l'assignation lancée à la requête de cet avocat.

Bref, après une excellente plaidoirie de notre avocat et ami M<sup>e</sup> Dasconaguerre, le tribunal, avec une célérité qu'on n'est pas habitué à lui voir, nous condamnait sur le siège à cent francs d'amende et trois cents francs de dommages-intérêts.

Ne croyant pas avoir outrepassé nos droits de journaliste en reproduisant le dit entrefilet, nous interjetâmes appel d'un pareil jugement et pour nous mettre en règle avec le décret infâme et liberticide rétabli par M. Millet-la-frousse nous nous présentâmes à la recette générale des finances où on s'empressa d'accepter nos quatre cents francs sans même s'assurer par la production d'une pièce officielle quelconque que nous étions réellement condamnés.

Deux mois, jour pour jour, après notre condamnation, la Chambre des députés et le Sénat ensuite, votèrent la loi d'amnistie, présentée par le

ministère Waldeck-Rousseau visant tous les procès de presse.

Par le fait de cette loi, la *Libre Parole* échappait aux poursuites tandis que nous restions condamné avec nos trois cents de dommages-intérêts.

Pour les cent francs d'amende nous nous rendîmes d'un pas, plus léger que celui d'Achille, à la recette générale où nous priâmes l'employé chargé des cautionnements qui avait reçu notre argent, de vouloir bien nous restituer le plus promptement possible les dits cent francs.

L'employé en référa naturellement à l'un de ses chefs, qui, sans doute ignorant comme une carpe des choses de notre pays, nous réclama une attestation de M. le Procureur de la République établissant que nous étions amnistiés.

Nous nous rendîmes au parquet où nous expliquâmes à M. le Procureur de la République le but de notre visite et la pièce qui nous était réclamée.

L'honorable M. Spire s'empressa de faire droit à notre demande et nous retournâmes à la recette générale où nous donnâmes la pièce demandée ainsi que notre bon de caisse.

L'employé, toujours aimable, nous pria de repasser l'après-midi, vers les trois heures, ce que nous fîmes.

Mais nous n'étions pas au bout de nos tribulations... A l'heure indiquée nous nous présentâmes derechef pour toucher notre argent que nous nous imaginions naïvement avoir déjà en poche. Nous ne le tenions pas encore.

« Il vous faut, maintenant, nous dit le même employé l'autorisation de M. le Résident Général à qui vous devez la demander et qui doit nous la faire transmettre par la direction générale des finances !

La farce était si mauvaise que la moutarde commença à nous monter au nez....

« Lorsque nous sommes venu verser notre argent, vous ne vous êtes pas occupé de demander à M. le Résident Général si vous deviez empêcher nos quatre cents francs, nous

ne voyons pas pourquoi aujourd'hui vous faites tant d'histoires pour nous restituer un argent qui ne vous appartient pas et que vous nous obligiez à des formalités que vous inventez comme à plaisir. »

De sorte que s'il plaît à M. le Résident Général de ne pas nous donner cette autorisation la recette générale détiendra indéfiniment et indûment un argent qu'elle n'a pas le droit de garder et qu'elle devrait, déceintement nous avoir restitué depuis la promulgation de la loi d'amnistie au *Journal Officiel de la République Française*.

Et c'est avec des procédés semblables qu'on cherche à attirer des colons français en Tunisie !

Commencez donc par élaborer des règlements et des lois qui fixent définitivement les droits de chacun au lieu d'agir en véritable pacha comme en Turquie !

Le Protectorat est un régime abject et odieux qui a besoin d'être sapé dans sa base pour faire place à l'annexion.

Nous espérons bien finir par gagner à notre cause un député ou un sénateur qui nous prêterait son concours.

Avec l'annexion, les droits de chacun seront parfaitement définis et nous ne serons plus exposés à des facéties d'un goût douteux du genre de celui auquel s'est livré le fonctionnaire qui nous a demandé le matin une pièce et qui, le soir, nous oblige à lui apporter une autorisation de M. le Résident Général qu'il n'a pas consulté, nous le répétons, pour empêcher nos vingt louis.

Em. LACROIX.

On nous a reprochés d'être partis trop tôt en guerre contre M. Benoit.

Nous ne sommes nullement partis en guerre contre le Résident général par intérim, nous n'avons fait que publier les renseignements qui nous ont été envoyés de Paris et qui malheureusement semblent fondés.

M. Benoit a bien restitué la subvention de la Chambre d'Agriculture mais où sont donc les autres réformes qu'il ait apportées et dont plusieurs ne doivent pas enlever un centime au budget ?

A-t-il reçu le 1 janvier la Colonie française accompagnée de ses élus ? La question des prestations qui nous touche tant au cœur doit-elle recevoir une solution conforme aux vœux des français ?

Nous ne pouvons nous étendre trop

longuement en un filet pour développer les justes réclamations des colons français.

Il est bien certain que M. Benoit laissera p... le mouton sans donner satisfaction à personne.

Encore une fois, nous préférons nous tromper mais nous craignons malheureusement qu'il en soit comme on nous l'a écrit.

### LE NOTARIAT EN TUNISIE

La loi du 27 mars qui a organisé la justice française en Tunisie, disent les *Nouvelles* journal de M. le sénateur Gérénte, d'Alger, contient l'article suivant (art. 16) :

« Les fonctions de notaire continueront à être exercées dans la Régence par les agents consulaires français, jusqu'à ce que le notariat y ait été organisé par un règlement d'administration publique. »

Voilà bientôt dix-huit ans que cette loi a été promulguée et la colonie tunisienne en est encore à attendre la réalisation de la promesse contenue dans cet article. La Tunisie possède bien des tribunaux, des justices de paix, des avocats-défenseurs, des avocats, des huissiers, mais elle est privée totalement de notaires, de sorte qu'il n'existe aucune sécurité pour les transactions. Quelle que soit, en effet, la bonne volonté des agents consulaires français, ils n'ont pas les capacités nécessaires pour dresser la plupart des actes entre particuliers ou sociétés : de là, des procès coûteux et préjudiciables aux intéressés. En outre, les actes reçus par ces agents ne peuvent être revêtus de la formule exécutoire, indispensable pour en assurer la prompte exécution.

On ne peut donc s'expliquer que cette réforme si impatiemment attendue ne soit pas encore accomplie ; d'autant plus que, loin de grever le budget du protectorat, elle permettrait au Trésor d'encaisser des sommes assez importantes, résultant des cautionnements auxquels les notaires seraient assujettis.

Nous croyons savoir que M. le député Bienvenu Martin, qui a fait une enquête à ce sujet, estime également que la solution de cette question urgente. Nous espérons donc qu'elle sera tranchée favorablement lorsque son rapport viendra en discussion.

Cette mesure, tout en donnant satisfaction aux habitants de la Tunisie, procurera un débouché à la classe si intéressante des *clercs de notaire algériens*, qui n'arrivent aujourd'hui que très difficilement à se créer une situation, en raison du nombre toujours croissant des candidats.

Tout en constatant que cette réforme est attendue avec impatience par le public tunisien qui est, tant s'en faut, loin d'être satisfait de la façon de procéder des agents consulaires, remplissant les fonctions de notaires en Tunisie, qui apportent des lenteurs excessives et désespérantes dans la remise des actes qui leur sont demandés, nous ne tenons pas à ce que cette création soit un débouché pour la classe même fort intéressante des *clercs de notaires algériens*.

Du reste, le gouvernement a pris des engagements vis-à-vis de la Colonie de vendre les charges de notaire lorsque la création du notariat se fera en Tunisie.

Si les intéressés *clercs d'Algérie* ont des capitaux suffisants pour se payer une charge, il nous sera parfaitement égal que les futurs notaires nous arrivent de France ou d'Algérie.

Mais nous le répétons, le gouvernement s'est engagé à vendre les charges de notaires, comme il vendra plus tard celles des avocats-défenseurs, des huissiers et des commissaires-priseurs au fur et à mesure des décès ou des démissions qui se produiront, il ne peut donc plus revenir sur une décision prise et bien arrêtée qui procurera quelques centaines de mille francs au trésor tunisien qui en a si grand besoin après les gaspillages effrénés du sire René Millet pendant les six années de son odieux proconsulat.

On parle de remaniements qui auraient lieu prochainement dans le personnel de la rédaction de la *Dépêche Tunisienne*.

Notre confrère M. Lecore-Carpentier serait décidé de créer un bureau spécial à Paris dont la direction serait confiée à M. Tridon. Le journal réaliserait de ce chef une économie importante, tout en ayant un service d'informations bien mieux fait qu'actuellement.

Notre confrère Lecore reprendrait la direction effective du journal et redonnerait à la *Dépêche* l'impulsion qu'elle avait avant la rentrée de M. Tridon.

### Echos & Nouvelles

Le sergent réserviste P. de Fontenoy, condamné par le conseil de guerre de Tunis à deux années d'emprisonnement, a été dirigé un de ces jours derniers, sur le pénitencier de Bône.

Nous croyons savoir qu'une mesure de clémence viendra bientôt lui ouvrir les portes de sa prison.

M. le résident soliveau a continué la tradition inaugurée l'an dernier par le détraqué Millet de ne plus recevoir la Colonie française le jour de l'an.

Si la frousse pouvait expliquer, à la rigueur, l'excès de prudence de Millet après la magnifique conduite que lui fit la Colonie française au palais Cohen, la même raison n'existait pas pour M. Benoit qui n'avait pas à craindre les pommes cuites.

Nous regrettons l'attitude de notre intérimaire comme nous regrettons sa décision de ne recevoir que deux fois par semaine ceux qui ont à lui exposer des doléances.

Si M. Rouvier avait agi de la même façon, il ne se serait pas rendu aussi populaire qu'il l'était dans toutes les classes de la Colonie.

Il paraît que certain fonctionnaire, autrefois attaché à la Résidence, du temps de Millet, aurait laissé

pas mal de poufs sur la place de Tunis.

Fonctions n'obligent-elles pas ?

Nous avons appris avec peine la mort de M. Godard, contrôleur en chef de la comptabilité, au service de Monopoles.

M. Godard par l'affabilité de son caractère avait su se concilier toutes les sympathies.

La direction de l'Agriculture et du Commerce fait annoncer par certains journaux de France qu'elle met, en ce moment, en vente, des lots de terrain de 20 à 30 hectares qui sont enlevés comme des petits pains, par des néo-colons français.

Si la nouvelle est exacte, les malheureux ne savent pas à quelle débâcle ils s'attendent en venant coloniser un pays aussi ingrat que la Tunisie.

Nous les plaignons sincèrement.

La Dépêche Tunisienne annonce dans son numéro du 1<sup>er</sup> janvier que son directeur poursuit en diffamation deux journaux locaux qui l'ont odieusement diffamé.

Le général André, ministre de la guerre, a trouvé sans doute que l'armée n'était pas assez domestiquée !

Il vient d'envoyer une circulaire à tous les généraux commandants de corps d'armée et sans doute au général commandant la division d'occupation, prescrivant à ces officiers généraux de faire passer les annonces qu'ils ont à faire insérer par le canal des préfets et sans doute du Résident Général.

A quand le plumé et le tablier pour les officiers généraux ?

Un de nos avocats des plus connus du barreau tunisien avait été l'objet de la peine disciplinaire la plus grave qui puisse atteindre un avocat, la radiation du tableau.

Sur appel, la Cour d'Alger a réduit, par défaut, à trois mois de suspension la peine prononcée par le Conseil de discipline de Tunis.

Il a plu à une feuille locale de répandre, jeudi dernier, le bruit qu'une alliance était conclue entre deux directeurs de journaux à Tunis, en vue de mener de front contre le Résident Général actuel une campagne violente afin de lui arracher des faveurs et des concessions.

Un autre de nos confrères, sous prétexte de mettre les points sur les i, s'est permis, vendredi, de mêler le nom de la Dépêche Tunisienne — et de la Petite Tunisie — à ces insanités ; nous l'invitions à se mieux renseigner à l'avenir et à ne point faire d'incursion dans le domaine des insinuations calomnieuses.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de la jeune fille de M. Péloni, membre de la Chambre de Commerce.

Nous le prions d'agréer nos sincères condoléances.

Me Bodoy, en présentant la Corse a énuméré la puissance de cette société, qui est, ce nous semble, la plus importante de la Tunisie.

Le Résident Général en répondant à Me Bodoy a eu un mot malheureux bien que la Dépêche dise qu'il ait été prononcé avec une bonhomie spirituelle.

« Les Corses sont si nombreux, a dit M. Benoit, qu'ils en sont intimidants. »

« Et Me Bodoy de répliquer finement : « Pour les ennemis de la France seulement ! »

Bien répondu, maître !

Le Promeneur annonce que M. Fabry, président du Tribunal, s'est embarqué mercredi à midi et demie par le paquebot de la Compagnie Transatlantique, se dirigeant sur Marseille. Étant parti incognito, il n'a été accompagné à l'embarcadere par aucune notabilité. M. Fabry est appelé à Paris au ministère de la justice dit ce journal pour fournir des renseignements et des explications sur des questions concernant ses fonctions.

Ce n'est pas trop tôt et... mieux vaut tard que jamais.

M. Versini, dont nous avions annoncé depuis plus de deux mois le rappel en France, ne va pas à Digne ni à Valence-sur-Rhône comme on nous l'avait affirmé.

Le ministre de l'instruction publique l'envoie à Aurillac en pleine Auvergne.

A l'occasion de son départ, tout le corps enseignant au grand complet a tenu à lui exprimer ses regrets de le voir quitter Tunis, dans une réunion amicale que présidait son beau-père, M. Machuel, à la Brasserie Maxéville.

Il parait que M. Versini sera vivement regretté.

On est souvent embarrassé sur le choix d'un cadeau à faire à un ami.

Dans nos pays chauds où la plupart de nos compatriotes sont anémiés par un climat débilitant il n'est pas de cadeau plus utile et plus reconfortant qu'une caisse de l'excellente Absinthe Oxygénée Cusenier qui relève le moral et rend l'appétit aux plus malades.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les Macdoine et les Diana n'ont pas leurs rivales.

Qu'on se le dise.

## PETIT GUIGNOL TUNISIEN UN RENDEZ-VOUS

— Eh bien, à neuf heures.

Louis rentra à la boutique tout fier de ce qu'il avait appris.

Pourtant il n'osait pas regarder Marie-Louise, craignant qu'elle put lire sur son visage ce qu'il venait de se passer.

La jeune fille ne fit pas attention à son trouble, et, nous savons qu'en dehors du moment psychologique, elle était plutôt froide.

Louis aurait bien voulu dès le soir même lui montrer ce qu'il avait appris, mais il avait promis à M<sup>me</sup> X..., son professeur, et décemment il ne pouvait faire défaut.

D'ailleurs elle lui avait dit qu'elle avait encore quelque chose à lui apprendre, et dame il était préférable de se montrer savant à Marie-Louise de la manière la plus complète.

Justement le patron, qui, de son côté, avait une idée fixe, trouva à faire faire une course à Louis en lui disant de lui apporter la réponse au Café du Commerce et de l'y attendre, s'il n'y était pas, jusqu'à onze heures.

Comme ça se trouvait bien.

A huit heures et demi Louis partit, avec un mot du patron, faire sa commission.

Il en avait pour un quart d'heure et fut vite débarrassé ; à neuf heures précises il était chez M<sup>me</sup> X..., où il prit une seconde et très agréable leçon.

A la même heure, Marie-Louise quittait sa tante toujours malade.

Elle n'avait pas entendu son oncle donner la commission à Louis et ne se doutait pas qu'elle le trouverait sur le palier de l'escalier, comme à l'habitude, et s'appréta à passer une heure de plaisir pur, dans les bras du jeune homme.

Bien que Louis n'ait pu encore

pousser ses desirs jusqu'à l'extrême, les sensations mixtes qu'elle éprouvait près de lui ne lui déplaisaient pas et lorsqu'elles ne les ressentaient pas, elles lui manquaient.

Ce fut donc d'un pas léger et le cœur joyeux qu'elle gravit les marches de son deuxième étage.

Elle vit dans l'ombre, sur le palier, une forme qui l'attendait ; persuadée que c'était Louis elle ne dit rien et ouvrit sa porte.

La porte ouverte elle entra, un pas se fit entendre derrière elle et presque aussitôt deux bras l'entourèrent.

— C'est toi ! dit-elle tout bas.

— Oui ! fit l'ombre en posant ses lèvres sur les siennes.

Machin avait guetté les deux amoureux la veille. C'est-à-dire qu'il était monté pour reprendre avec sa nièce la conversation interrompue par l'arrivée de Louis, et alors en écoutant à la porte il avait vu que la pièce était prise.

Il avait entendu les baisers des jeunes gens et les regrets de Louis de ne pas en savoir plus long, et aussitôt il avait fait son plan et s'était promis de profiter de l'ignorance de ces enfants.

GUICHARD.

Les avocats Constantinois, Oranais et Algérois s'agitent, en ce moment, à Paris, les premiers pour obtenir les Cours d'appel qu'ils réclament et les derniers pour que l'état de chose reste comme il est actuellement c'est-à-dire nous obliger de faire 1000, 1500 ou 1800 kilomètres pour aller faire juger nos affaires en appel.

Les avocats Algérois plaident une mauvaise cause car on ne peut nous obliger indéfiniment à franchir des distances considérables et coûteuses pour aller chercher une justice que nous ne trouvons pas toujours ici.

Un ancien juge d'instruction, bien connu, du tribunal de la Seine, M. Meyer, actuellement député de l'Isère qui jouit au parlement d'une influence légitime a déclaré ce qui suit à un rédacteur de l'Agence Africaine qui l'interviewait :

« ... Maintenant je reconnais, pour ce qui concerne l'Algérie, que la question change de face.

« Les distances y sont énormes et les difficultés des communications aidant, les justiciables sont mal partagés avec une Cour unique.

« C'est ce seul argument qui me décidera à voter le projet. Nous créerons donc des cours d'appel à Oran et à Constantine, comme on le demande, mais avec une seule Chambre pour chacun de ces nouveaux ressorts, et comme il conviendra de protéger les magistrats disséminés en pleins centres des passions politiques, nous édicterons comme corollaire, et pour les soustraire aux influences politiques, l'immovibilité me paraît indispensable pour relever le niveau moral de la magistrature algérienne et accroître son indépendance. Je crois que la commission et la Chambre pourront statuer dans le courant de janvier. »

Espérons que dans cette lutte d'intérêts privés les algérois n'auront pas le dessus et que le parlement votera sinon les Cours d'appel d'Oran et de Constantine tout au moins la dernière dont la juridiction s'étendrait sur la Tunisie et le département de Constantine qui ne comprend pas moins de sept tribunaux de 1<sup>re</sup> instance Constantine, Bone, Philippeville, Guelma, Bougie, Sétif et Batna.

## UN BRAVE

J'avais souri d'abord en voyant ce vieux brave à l'aspect militaire et qui, sans se lasser, promenait sur du linge un fer à repasser. Comprenez ma surprise, d'un geste grave, il m'indiqua la couche où se trouve l'œil cave ; Et n'ayant plus la force de jeter, sa femme, qui semblait tout près de trépasser, souffrait d'un mal cruel et qu'on disait bien grave. « On n'est pas riche, aussi pour joindre les deux bouts, dit-il, je lavais tout à l'heure. » Et tandis qu'il tenait ces singuliers propos, je ne souriais plus, j'avais l'âme meilleure Et je serrais bien fort la main de ce héros.

CHANTÉRY.

## Quelle Récompense !

— Allons, debout Jacques Bonhomme, le jour paraît et déjà le sifflet de l'astre a retenti et la cloche de l'atelier s'est fait entendre.

Mais qu'as-tu ce matin ?

Tu as l'air tout chose ! Serais-tu malade ? Ou bien, encore, pas assez reposé des fatigues de la veille ?

Non ! Tu es trop robuste pour cela, et, comme d'habitude, tu vas te rendre gaiement à ton ouvrage.

Fils d'ouvrier, comme lui, tu es voué à la peine ; mais ne t'en plains pas, tu es heureux dans cette vie ; ton salaire te permet, sans aucune privation, de te loger, de te vêtir, de vivre, de te soigner, toi et les tiens, lorsque vous êtes malades, d'élever les enfants et, de plus — de t'offrir le luxe du cabaret. Si tu es pauvre, c'est de ta faute ! Que ne fais-tu d'économies ?

Mais qu'as-tu ? de grâce ! Quelle triste figure.

Tu roules de gros yeux et tu as pris un air de mécontentement qui me fait peur.

Je crois t'avoir vexé et, cependant, je te l'affirme, ce n'était pas mon intention.

Tu crois, peut-être, que de toi je me joue ?

Mais non, assurément, ce n'est point cela ne suis-je pas ouvrier comme toi ?

Tu penses mais à quoi ?

A l'avenir, sans doute ?

Pourquoi t'effrayer ! Va, ne crains rien à ce sujet, sur toi veille, sans cesse, notre Gouvernement.

N'a-t-il pas fait déjà beaucoup pour nous ?

N'a-t-il pas créé l'ordre du travail ?

Un très joli ruban avec une gracieuse médaille !

N'es-tu pas, comme moi, admirateur de ce titre honorifique que, seul, un ouvrier de 20 ans de bons et loyaux services, en Algérie, et 25 ans en France, a le droit de porter ?

Ce signe honorifique n'est-il pas l'emblème de tout une vie de travail et d'honnêteté et crois-tu que le ministre du commerce n'a pas fait là un bien grand sacrifice pour nous, dis, Jacques ?

Quelle récompense ! ! !

De grâce ! Ami, cesse là ton discours, tu me feras manquer l'heure et quelle mauvaise note !

Comme toi, en effet, je suis admirateur de ce noble ruban qui, comme tu le dis, est la preuve d'une vie de travail et d'honnêteté ; mais, crois-tu qu'il puisse satisfaire celui qui, durant sa vie, a usé ses forces, son intelligence et sacrifié ses meilleures années ; c'est-à-dire sa jeunesse, à produire non-seulement pour son patron, mais encore pour la richesse de son Pays ?

Non ! C'est ta réponse comme la mienne.

C'est là, en effet, un précieux certificat, mais c'est tout !

Qu'en fera-t-il ?

Rien, ou à près. Ses forces usées telle une bête de somme, il n'est plus bon à rien. Cela augmentera-t-il, à son égard, l'estime à ses maîtres ? Nenni. Son patron, malgré ses longs services ne le gardera pas à rien faire. Lui fera-t-il, seulement, une minime pension ? Vaste blague, il s'en gardera bien. Ne l'a-t-il pas que trop largement payé !

A quoi sera-t-il réduit, alors, dans ses vieux jours ?

Ne pouvant plus rien faire, ses forces détruites, et devenu fourbu il sera réduit à la plus noire misère. De ses économies, n'en parlons pas, tu les connais aussi bien que moi.

Il n'aura donc, s'il ne veut mourir de faim, qu'à accrocher son ruban au bouton de son buffet, et là le contempler durant tout le jour, la joie lui fera oublier les heures des repas et, s'il s'en lasse, il lui restera toujours ces trois ressources :

L'hôpital, s'il est malade ;

L'Asile de Vieillards, s'il est infirme ;

Et, le cimetière, s'il se suicide de désespoir.

Adieu, c'est l'heure.

EDOUARD S'RIK.

Décidément, M. le général de Salignac-Fénelon a la spécialité des gafes.

Nous avons rapporté, en son temps d'après l'Aurore, le discours malencontreux qu'il adressait aux troupes de sa brigade avant de venir rejoindre son poste à Tunis.

Le jour de l'an, alors que le général de la Bégassière avait prononcé un discours plein de tact et de courtoisie à l'égard de M. Benoit M. de Salignac-Fénelon a cru bon d'ajouter que le vœu le plus cher de ses officiers et de lui-même était que M. Benoit fut maintenu à poste fixe.

Si le numéro de la Dépêche qui rend compte des réceptions fermées du 1<sup>er</sup> janvier à la Résidence vient par hasard à tomber sous les yeux de M. Pichon, notre futur ministre ne sera que tout juste flatté des paroles de ce général qui devrait tourner plusieurs fois sa langue avant d'ouvrir la bouche pour commettre généralement des impairs.

## INFORMATIONS

Les clercs d'huissier de la Seine et le Président Magnaud

Les clercs d'huissier s'agitent depuis un an pour obtenir des améliorations à leur sort. Ils se sont unis en syndicat et ont demandé son appui moral à M. Magnaud, le président bien connu du tribunal de Châteauneuf-Thierry, qui a répondu par une lettre dont nous détachons les passages suivants :

Vous êtes des modestes, et tous les modestes peuvent être assurés de trouver auprès de moi un appui moral. Le labeur incessant et si peu rémunérateur auquel vous êtes astreints vous rend particulièrement intéressants, d'autant plus qu'à la légère on vous rend responsables de toutes les rigueurs de la loi, dont vos patrons sont simplement les exécuteurs. Vous n'apparaissez la plupart du temps, il est vrai, que dans les circonstances douloureuses ; aussi, sans réfléchir que vous ne les avez pas fait naître, vous enveloppez-t-on dans une sorte de réprobation inconsciente et imméritée.

Que ne sait-on pour quels appointements minimes et parfois dérisoires vous remplissez cette pénible et lamentable besogne, dont les bénéfices ne sont point pour vous ! Que ne sait-on, surtout, que vous n'êtes pour rien dans les louches manœuvres d'apparence légale à l'aide desquelles on grossit indéfiniment les états de frais et que le véritable et principal exploitateur de cette chose sainte et sacrée, de cette base nécessaire de tout état social, que doit être la justice, c'est l'Etat ! Par lui et quelques peu scrupuleux personnages, elle est mise en coupe réglée et, tout en affirmant qu'elle est gratuite, il la considère comme une inépuisable mine d'or pour le budget.

Le président Magnaud constate ensuite que les clercs d'huissier souffrent injustement de cet état de choses, mais il leur conseille d'être hommes de cœur et de courage : « Quand il vous arrivera, écrit-il, d'aider vos patrons dans l'exécution des arrêts de justice, montrez-vous, quand même, bienveillants et affables à l'égard des malheureux que des revers, parfois immérités, vont réduire, ainsi que leur famille, à l'extrême misère ; n'entendez pas les mots désobligeants que, dans leur malheur, ils pourraient laisser échapper. Ce faisant, la conscience publique, mieux éclairée, vous entourera de toute la considération due aux honnêtes gens que vous êtes. »

En terminant, M. Magnaud regrette de ne pouvoir assister à la réunion « des prolétaires en habits noirs », que le syndicat l'invitait à présider ; il en accepte la présidence d'honneur qu'on lui offrirait également et félicite les clercs d'huissier d'avoir constitué un syndicat.

Les revendications des clercs d'huissier de la Seine sont nombreuses. Ils réclament des augmentations d'appointements ; 150 francs par mois pour les clercs ordinaires, au lieu de 80 à 130 francs qu'ils ont actuellement ; 200 francs au lieu de 150 pour les seconds clercs ; 250 francs au lieu de 180 à 200 pour les premiers clercs.

Ils demandent également la suppression du travail le dimanche matin et la semaine après sept heures du soir ; une indemnité d'un mois d'appointement en cas de renvoi, avec une interruption de travail de deux heures par jour, afin de permettre au clerc de chercher un nouvel emploi ; le paiement des appointements en cas de maladie ; huit jours de congé rétribués par an ; la repré-

sentation du personnel dans le conseil d'administration de la caisse de secours et de retraite alimentée par les patrons ; l'institution d'un conseil arbitral analogue au conseil des prud'hommes ; l'assermentation de tous les clercs offrant les garanties désirables, etc.

**Chronique locale et régionale**

**Nouvelle diffamation**

M. V.... peut continuer à nous faire diffamer tant qu'il voudra, nous ne polémiquerons pas avec le personnage qu'il a chargé de cette besogne et lui enverrons autant d'assignations que son journal nous diffamera.

Il peut donc continuer comme le nègre de Mac-Mahon, finalement il sera bien obligé de payer les pots cassés ; comme nous l'avons dit, son cautionnement n'est pas déposé pour des prunes à la recette générale des finances.

Allez-y gaiement, il n'y a jusqu'ici que deux procès de notre part à la clé.

**Une poudrière en Tunisie**

Notre ami M. G. Thomson, député de Constantine, a prononcé, l'autre jour, à la Chambre, un excellent discours pour réclamer la création d'une poudrière en Algérie.

Le ministre de la guerre a répondu qu'il ferait commencer celle-ci dans le plus bref délai possible.

La Tunisie avec son port de guerre de Bizerte, devrait bien avoir aussi sa poudrière car elle peut se trouver dans le cas de manquer de poudres et être à la merci d'une flotte étrangère.

Mais voilà, qui réclamera pour nous cette poudrière ?

**Nomination**

M. Pavillier, directeur général des Travaux publics, ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe des ponts et chaussées, par conséquent ancien élève de Polytechnique, vient d'être nommé lieutenant-colonel dans la territoriale de l'arme du génie.

**Déplacement**

M. Aubert, ingénieur en chef du Bône-Guelma, est parti lundi dernier pour France.

Nous croyons savoir qu'il est allé à Paris conférer avec son conseil d'administration, son absence sera de courte durée.

**Arrêt des travaux du Casino**

Les travaux du théâtre-casino irrétés par suite du retard du bateau de la Cie de Navigation à Vapeur à hélice du Nord qui doit apporter les fers destinés aux fondations en ciment armé et aussi des plumes vont reprendre avec activité dès que le temps le permettra.

**Promotion**

Nous apprenons avec plaisir que M. Dapoigny, capitaine au 1<sup>er</sup> zouaves, vient d'être promu commandant pour faits de guerre en Chine.

Le nouveau commandant est le père de notre concitoyen, demeurant actuellement à Bizerte.

Nous adressons à l'un et à l'autre nos meilleurs compliments.

**FOLIES-BERGÈRE**

Les succès des Folies-Bergère se continuent grâce au bon recrutement des directeurs de la troupe qui n'engagent leurs artistes qu'à bon escient. Cet établissement qui avait entraîné plusieurs faillites fera mentir cette année, la mauvaise réputation dont il jouissait jusqu'alors. Tout ce qui tient à une bonne direction qui ait satisfait les goûts du public.

**Grand Hôtel et Restaurant DU CASINO D'HAMMAM-EL-LIF**  
Ouvert toute l'année

**AVIS IMPORTANT**

En réponse à l'avis ci-dessous :

**A VENDRE MAISON AVEC JARDIN**

dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal

inséré dans plusieurs numéros de la *Dépêche Tunisienne* et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21, Madame V<sup>e</sup> Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900  
V<sup>e</sup> H. GAUDIBERT.

**ENTREPOT BIÈRE PHENIX**

Expédions à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks  
Rue d'Angleterre, 2 - TUNIS  
F. MACHERET  
Dépositaire

**MODES ET CONFECTIONS**

Rue Chaker, 11  
COSTUMES POUR DAMES  
à raison de 12 à 15 francs de façon TRAVAIL SOIGNÉ

**L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.**

Dr Ph. Bernard.

**Grande Clinique Ophthalmique de la Régence**

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, undis et vendredis.

**HYGIÈNE DE LA BOUCHE**

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons  
Dépôt : Pharmacie NÉE

**DATTES A. BONNENFANT**

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

**E. Faure et C<sup>ie</sup>**

14, rue d'Italie - TUNIS

**Grande spécialité de Chaussures pour Hommes, Dames et Enfants**

Nous recommandons à nos clients notre chaussures fillettes et garçonnets, en article fort et soigné garanti tout cuir supérieure et ce qui a été vendu jusqu'à ce jour.

Grand choix pour Hommes et Dames en chaussures fortes pour la chasse ou la campagne. Chaussures de luxe. Pantoufles. Sabots. Chaussons. Galoches. Guêtres. Molletières. Houzeaux.

**COUVERTURES TOUS GENRES**

Rayons de jupons pour Dames

**ENTRÉE LIBRE**

**Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier**

**PREMIERE MARQUE DU MONDE**

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C<sup>ie</sup>  
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

**DEMANDEZ PARTOUT**

**L'Amer et le Fernet LICARI**

Récompenses à plusieurs Expositions  
**Médaille d'Or**, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.  
**Médaille d'or**, Exposition Universelle : Paris 1900.

**TUNIS-HOTEL**

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire  
GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Service à la carte et à prix fixe  
Salons pour Familles  
Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits  
MÉDAILLE OR ET ARGENT

**RAYMOND VALENSI**

Ingénieur-Architecte  
22, rue de Russie, 22  
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.  
Plans, Projets, affaires à forfait

**PALUDINE**

élixir toni fébrifuge

A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.  
Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

**Demandez dans tous les Établissements l'absinthe BERGER**

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

**MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS**

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881  
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

**Quinquina VINCENT**

(Marque déposée)

Vente des vins de Carthage Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins 7, rue du Soudan, près de la Gare française - TUNIS

**DERNIERS BILLETS**

**LOTÉRIE**

DES ENFANTS TUBERCULEUX  
ORMESSON - SAINT-POL-S-MER  
Autorisée par le gouvernement pour toute la France  
4 GROS LOTS

250.000  
100.000

50.000 - 20.000  
1 lot de..... 10.000 fr. 10.000 fr.  
13 " "..... 5.000 " 65.000  
25 " "..... 1.000 " 25.000  
26 " "..... 500 " 13.000  
1184 " "..... 100 " 118.400

1253 lots pour..... 651.400 fr.

EN UN SEUL TIRAGE QUI SE FERA LE

**15 FEVRIER 1901**

Tous les lots sont payables en argent  
Le Billet : 10 fr. — On trouve des billets dans toute la France, chez les princip. débit. de tabac, libraires, etc.

pour s'adresser à domicile, s'adr. à l'Éditeur des ENFANTS TUBERCULEUX, 35, r. Miramont, Paris, en joignant à la dem. m<sup>re</sup> 2<sup>me</sup> du prix des billets et une enveloppe affranchie, portant adresse p. retour

**HORS CONCOURS Exposition Universelle Paris 1900**

**POUDRE DE RIZ**

ADHÉRENTE - PARFUM EXQUIS - INVISIBLE

**LA MADONE**

Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux et 26, Rue d'Enghien, PARIS  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avice à Tunis.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE  
7, Rue des Glacières, 7

Le gérant : EM. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

**GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE**

14, rue d'Espagne - TUNIS

SUCCURSALE A BIZERTE

**Z. GENEVAY**

A l'occasion des fêtes du Jour de l'An, la Maison a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle met en vente, à des prix exceptionnels, un grand assortiment de Liqueurs, Vins fins, Articles de Confiserie, Pâtés de Foie gras de Strasbourg, etc.

Expéditions de postaux dans tous les pays

**VINS ET COMESTIBLES**

GROS M<sup>re</sup> V<sup>re</sup> MARRILLIÉ DÉTAIL

TUNIS - 10, Rue d'Italie, 10 - TUNIS

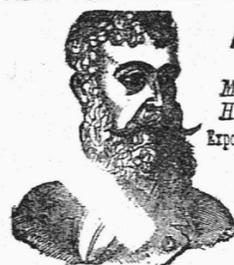
Vin rouge à la bouteille à 0<sup>fr</sup>30 le litre. Livraison à domicile par panier de 12 Comestibles Fins. Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.

**Grande Brasserie du Phénix TUNIS - rues Amilcar et Annibal - TUNIS**

RESTAURANT A LA CARTE Bière brune et blonde supérieure  
Salle de restaurant au premier SALON - JARDIN

MONTAGNOUX ET VILLARD, PROPRIÉTAIRES  
MAISON RECOMMANDÉE POUR LA QUALITÉ DE LA BIÈRE

**BILLARDS**



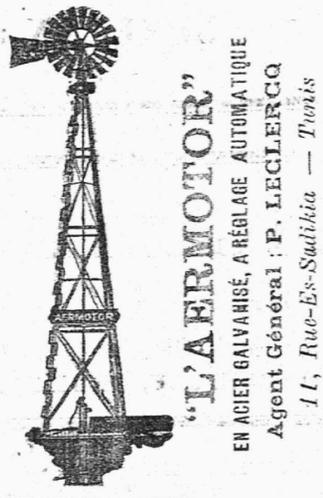
**A. SEGUIN**  
BORDEAUX  
Membre du Jury  
Hors Concours  
Exposition Internationale  
BORDEAUX  
1895



**TEINTURE INSTANTANÉE D'RICHARD'S**  
PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ POUR RÉGULER à la minute les CHEVEUX et la BARBE  
Vente DANS toutes les bonnes PARFUMERIES PHARMACIES et DROGUERIES.



**Compagnie Algérienne**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Cap. 15.000.000 entièrement versés  
Comptoir de Trants  
Avenue de France  
Escompte — recouvrements — avances sur titres et marchandises — chèques et lettres de crédit sur tous pays — encaissements de coupons — ventes et achats sur garde titres.  
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons trois ans et deux ans, 3 0/0 - bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0 - bons à cinq ans, 4 0/0.



**ZAGHOUAN**  
**HOTEL DU BEL OMBRAGE**  
Tenue par M<sup>me</sup> Fieurgant  
Se recommande aux touristes et à MM. les voyageurs par sa bonne cuisine et son confortable

**BANQUE DE TUNISIE**  
SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital 8.000.000  
Siège Social à TUNIS.  
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ  
Encaissements et Recouvrements — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes — Dépôt à vue et à échéances fixes — Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.  
Souscriptions — Emissions

**BOIS DE CHAUFFAGE**  
Charbon de bois, houille et briquettes  
**B. RICHARD, A. MILITTE**  
SUCCESSION  
Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.  
**TUNIS**

**Pasteurisation des Vins**  
**APPAREIL BOURDIL**  
de Narbonne  
**HORS CONCOURS**  
S'adresser à M. Fernand ARNAUD  
Consignataire, rue de Strasbourg

**Draguerie-Herboristerie**  
**PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES**  
**M. CAMISON**  
8, rue d'Allemagne, 8  
**TUNIS**  
Assortiment complet pour les Mézagères.

**DOMAINE DE L'OUED-ZARGA**  
Vins rouges et blancs. Muscat. Eau-de-vie de marc et de vin  
Dépôt à Tunis : RUE ES-SADIKIA, 32  
Vente directe du producteur au consommateur

**INDUSTRIE FUNÉRAIRE**  
**FÉLIX FISCHER**  
diplômé de l'école nationale des beaux-arts  
**TUNIS — 31, rue Bab-el-Kadra, 31 — TUNIS**  
Vastes dépôts et ateliers en face de la cimetière du Belvédère  
Chapelles, Caveaux, Mausolées, Entourages, Croix en tous genres : forgé, fonte, bois et pierre. Gravure et Sculpture. Vente de marbre gros et détail. Envoi de dessins et croquis sur demande. Entretien de tombes.  
Magasin d'exposition — Marbre, gros et détail  
**Expéditions dans l'intérieur**

**Maison Paonessa, Artificier**  
22, Avenue de la Marine, TUNIS  
**FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES**  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées.  
**VENTE ET LOCATION D'ILLUMINATIONS ET DE DÉCORATIONS**  
**DRAPEAUX ET TENTURES DE TOUTES NATIONALITÉS**  
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.  
**PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE**

**MAISON DE DÉCORS**  
**FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES**  
Dorure sous verre — Entreprise de peinture  
**LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA**  
**DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES**  
Peintures et Fournitures pour Machines  
**MAISON FONDÉE EN 1890**  
**Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS**

**PHARMACIE LYONNAISE**  
TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS  
**ROSSET-BRESSAND, pharmacien**  
**VIN TONIQUE DES SUFFÉTÉS**  
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux  
**DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES**  
DES SUFFÉTÉS  
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public, après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Coliphélique, d'emploi facile, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.  
Eaux minérales purgatives, gros et détail  
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure  
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**  
Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.  
**H. BOURREL**  
entrepoteur  
Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Co, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).  
Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper  
Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

**M. Louis FOUBERT**  
Courtier Maritime et Commercial  
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS  
**CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE**  
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse  
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER  
Service spécial de Déménagements  
**MAGASINS DE DÉPÔTS**  
**BUFFET HOTEL DE LA GARE**  
A. DEPOUZIER propriétaire  
ÉTABLISSEMENT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Ne pas confondre avec le TERMINUS-HOTEL  
Restaurant à prix fixe et à la carte  
ON PREND DES PENSIONNAIRES

**BOULANGERIE-PÂTISSERIE MÉRIDIIONALE**  
**C. FÉBRIER**  
**TUNIS — 48, Rue Al-Djazira, 48 — TUNIS**  
Pièces montées. Fruits glacés et confits. Desserts pour baptêmes et mariages sur commande. Confitures assorties. Spécialité de la croquette nougat.  
**HUILE D'OLIVE**

**RESTAURANT de la FOURMI**  
Tenue par P. ROSSI  
**TUNIS — RUE D'ITALIE — TUNIS**  
Casse-croûte à toute heure de la journée.  
Cet Établissement est complètement restauré à neuf  
Pension depuis 50 francs par mois. Repas depuis 1 franc 25  
Potage, 0 fr. 15 — Portions, 0 fr. 20  
**Cuisine et service irréprochable**  
Se recommande à MM. les Fonctionnaires Civils et Militaires, ainsi qu'à la Classe ouvrière

**PAPIERS PEINTS, VITRAUX**  
La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.  
Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus  
Tuyaux en grès vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

**Aux Armes de Saint-Etienne**  
23, rue Al-Djazira — TUNIS  
**VEUVE C. BOURY**  
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse  
BICYCLETTES des premières fabrications françaises  
Appareils de pesage de tous systèmes  
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances  
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

**Hôtel-Restaurant des Négociants**  
9, rue Amilear — TUNIS  
Pension bourgeoise, repas depuis 1 fr. 50 — Appartements confortables à louer pour familles  
Prix très réduits, — Pension très soignée

**G<sup>de</sup> Brasserie Tourtel**  
**A BIJOUVILLE (BIZERTE)**  
**CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE**  
REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE  
Cuisine soignée — Service irréprochable  
Consommations des prem<sup>es</sup> marques

**TAVERNE ALSACIENNE**  
**TUNIS — AU PORT — TUNIS**  
Établissement nouveau de tout premier ordre  
**PIERRE DURAND, propriétaire**  
M. Durand a l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'avant de prendre le paquebot ils trouveront dans son établissement déjeuner ou dîner au prix modéré de 2 francs, vin compris. Service irréprochable.  
Service à chaque repas : hors d'œuvre ou potage, quatre plats. Frommage et deux desserts.  
On prend des pensionnaires. — Consommations de marque

**Demandez partout**  
**LE KINA-BELLOT**  
ABSINTHE ET AMER CONILH  
**BELLOT, Distillateur à Tunis**  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison LAVAINE & Co et du Champagne MONTEBELLO

**MAISON MODÈLE**  
Avenue de France et rue de Bone, Tunis  
Succursale à Bizerte  
**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE**  
POUR HOMMES ET ENFANTS  
Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
**Chemiserie-Bonneterie**  
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON\* et Co**  
DE CLERMONT-FERRAND  
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.  
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.  
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.  
S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

**VINS ET EAUX-DE-VIE**  
du Domaine de Potinville  
**M<sup>me</sup> HOLMIÈRE**  
23, Rue d'Italie, TUNIS  
**LIQUEURS DE MARQUE**  
LIVRAISON A DOMICILE

**GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE**  
**ANGLAISE ET VIENNOISE**  
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS  
**MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie**  
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc  
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
**Pâtisserie de premier ordre**  
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et spectacles  
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la **Grande Glutinerie**  
**SAINT-LOUIS** de Marseille.  
**ON PORTE A DOMICILE**

**DOMAINE DE POTINVILLE**  
P. POTIN, propriétaire  
**CHAUX HYDRAULIQUE**  
et Ciments  
VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

**Société des sables de l'oued-Miliane**  
**(DITE KLÉDIA)**  
La Société des sables de l'oued-Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued-Miliane, de première qualité exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.  
Gravier pour jardins à 7 fr. le mètre-cube  
S'adresser à son représentant à la Gare Française.

**COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION**  
Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
Agence de Tunis  
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie  
Le vapeur *Generière* Cap. Bigot partira directement pour Marseille le 4 janvier 1901.  
Prix des Passages pour Marseille : Première 45 fr. avec nourriture. — Pont 10 fr. sans nourriture  
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

**C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE**  
C<sup>ie</sup> TOUACHE - paquebots-poste français — Agence de Tunis  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de marchandises et de machines.  
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.  
— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.  
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.  
— DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.  
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.  
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.  
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s. — POUR LA COTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.  
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.  
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.  
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.  
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.  
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.  
Service régulier hebdomadaire de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.  
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PROLUPRÉ

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**  
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES A GRANDE VITESSE  
Itinéraire : Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille  
à dater du 12 juin 1900 au départ de Marseille  
Départ de Marseille ..... le Lundi midi  
Arrivée à Tunis ..... le Mardi 7 h. 30 soir  
Départ de Tunis ..... le Mercredi 4 h. soir  
Arrivée à Malte ..... le Jeudi 10 h. matin  
Départ de Malte pour Tunis ..... le Jeudi 5 h. soir  
Arrivée à Tunis ..... le Vendredi 11 h. matin  
Départ de Tunis ..... le Vendredi 8 h. soir  
Arrivée à Marseille ..... le Samedi 3 h. 30 matin  
Itinéraire : Marseille-Bizerte-Tunis-Sfax-Sousse-Tunis-Bizerte-Marseille  
à dater du 22 juin 1900 au départ de Marseille  
Départ de Marseille ..... le Vendredi midi  
Arrivée à Bizerte ..... le Samedi 8 h. 30 soir  
Départ de Bizerte ..... le Samedi minuit  
Arrivée à Tunis ..... le Samedi 5 h. matin  
Départ de Tunis ..... le Dimanche 2 h. soir  
Arrivée à Sfax ..... le Lundi 8 h. matin  
Départ de Sfax ..... le Lundi 6 h. soir (1)  
Arrivée à Sousse ..... le Mardi 5 h. matin  
Départ de Sousse ..... le Mardi 3 h. soir  
Arrivée à Tunis ..... le Mardi minuit  
Départ de Tunis pour Bizerte ..... le Mercredi midi 30  
Arrivée à Bizerte ..... le Mercredi 4 h. 30 soir  
Départ de Bizerte pour Marseille ..... le Mercredi 10 h. 30 soir  
Arrivée à Marseille ..... le Vendredi midi 30  
(1) Départ fixé à 4 h. du soir en hiver, du 1<sup>er</sup> Octobre au 30 Avril.

**SAINT GERMAIN-LES-BAINS**  
Entre Radès et Hammam-El-Lif  
Lots de terrain à vendre au gré des acheteurs  
S'adresser à MM. PIAUJARD, propriétaire et LEVISSE, 22, AVENUE DE FRANCE

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**  
Société anonyme. Capital : 30 millions  
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia  
Agences à Sousse et Bizerte  
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

**LOCATION DE COFFRES-FORTS**

**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
AGENCE DE TUNIS  
**M. Victor Richard, Directeur**  
Sous-Agences à SOUSSE et à SFAIX, Bureau à GABÈS  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.  
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES  
A vue, 2 %, - à 2 ans, 2 1/2 %, - à 3 ans, 3 %, - à 4 ans, 3 1/2 %  
LOCATION DE COFFRES-FORTS  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et d'incendie.  
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois